
Nombre de membres

Séance du jeudi 13 avril 2017

en exercice: 15

L'an deux mille dix-sept et le treize avril l'assemblée régulièrement convoqué le 08 avril 2017, s'est réuni sous la présidence de Daniel FROGER

Présents : 13

Sont présents: Daniel FROGER, Guy LATHELIZE, Annie ETOILE, Bertrand CODRON, Gaëtan GAGNANT, Romain COURTIER, Hugues COURTIER, Annie LATHUILLIERE, Jean-Christophe ETOILE, Delphine CODRON, Jean-Luc ALVARES DE AZEVEDO, Frédéric GAGNANT, Benoit CODRON

Votants: 13

Représentés:

Excuses:

Absents: Jules CLERGER, Hervé LEGENDRE

Secrétaire de séance: Frédéric GAGNANT

APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la réunion du 7 mars 2017

Lecture faite du projet de procès-verbal de la réunion du 7 mars 2017, le projet est adopté à l'unanimité des membres présents à cette réunion ; ils procèdent à la signature du registre des délibérations.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - DE 2017 006

Monsieur le Maire-adjoint prend la parole :

Nous allons examiner le compte administratif de la commune au titre de l'année 2016 :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES	Excédent 2015	Résultat de clôture
403 853,31	438 800,99	523 567,77	558 515,45

Investissement

DEPENSES	RECETTES	Excédent 2015	Résultat de clôture
475 981,67	273 135,72	112 422,79	-90 423,16

Pour procéder au vote, monsieur le Maire quitte la salle.

Les membres du Conseil présents, à l'**unanimité**, votent le compte administratif 2016.

COMPTE DE GESTION 2016 - DE 2017 007

Monsieur le maire présente le Compte de Gestion 2016 préparé par Monsieur le trésorier de Claye Souilly.

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	403 853,31 €	438 800,99 €	34 947,68 €
INVESTISSEMENT	475 981,67€	273 135,72 €	-202 845,95 €

Les membres du Conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés **acceptent:** le compte de gestion de l'année 2016.

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 - DE 2017 008

Le Maire prend la parole: Après avoir voté le compte administratif 2016, nous devons affecter le résultat de la commune 2016:

-Le montant de notre déficit d'investissement s'élève à 90 423,16 €

- Le montant notre excédent d'exploitation s'élève à 558 515,45 €.

Nous devons affecter la somme de 90 423,16 € au compte 1068 et la somme de 468 092,69 € au compte 002.

Les membres présents ou représentés du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, adoptent, **à l'unanimité**, l'affectation du résultat 2016 de la commune.

TAXES DIRECTES LOCALES 2017 - DE 2017 009

Monsieur le Maire prend la parole :

Pour équilibrer les recettes du budget de fonctionnement, nous devons voter le taux des taxes de l'année 2017 :

Taxe d'habitation :15.60%, Taxe Foncière : 12.84%, Taxe foncière non bâti : 37.45%.

Le produit attendu total est de 172 731 €. Le Conseil Municipal de Villeroy, **après en avoir délibéré**, **adopte à la majorité absolue**, des membres présents ou représentés, le vote des taxes au titre de l'année 2017

BUDGET 2017 - DE 2017 010

Monsieur le Maire propose le budget 2017 suivant:

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	914 353,29 €	914 353,29 €
INVESTISSEMENT	396 686,00 €	396 686,00 €

Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, **après en avoir délibéré**, votent **à l'unanimité**, le budget 2017

PERSONNEL 13ème mois - DE 2017 011

Monsieur le maire prend la parole :

Les agents bénéficient d'une prime de 13ème mois répartie pour moitié en juin et l'autre moitié en décembre. Il convient de voter cette prime au titre de l'année 2017. **Après en avoir délibéré**, les membres présents du Conseil municipal, adoptent **à l'unanimité**, le versement d'une prime de 13ème mois pour l'année 2017.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE CREGY LES MEAUX Convention - DE 2017 012

Après exposé du Maire, les membres présents ou représentés, du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, **acceptent** la convention entre le Syndicat intercommunal du collège de Crégy les Meaux et la commune de Villeroy. **Autorisent** le Maire à signer cette convention.

TRAVAUX ENFOUISSEMENT RUE NEUVE - DE 2017 013

Considérant l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne;

Considérant que la commune de Villeroy est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM);

Considérant l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue neuve.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant **Projet Sommaire** à 90 596,00€ HT pour la basse tension, à 51 071,00€ TTC pour l'éclairage public, à 45 240,00€ TTC pour les communications électroniques.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés:

APPROUVE le programme des travaux et les modalités financières.

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM.

DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue du neuve.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux..

AUTORISE le maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE - DE 2017 014

Après exposé du Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **valide** le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action annexés à la présente délibération
- **s'engage** à mettre en oeuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique
- **autorise** le Maire à signer tous les documents correspondants.

PLU Validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables - DE 2017 015

Après en avoir délibéré, Les membres du Conseil Municipal présents our représentés, **acceptent** le Projet d'Aménagement et de développement Durables.

Séance levée à 23h30